



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 191-2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 191-2024 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion : 18 mars 2024

Dépôt et présentation du projet de règlement : 15 avril 2024

Adoption du projet de règlement : 15 avril 2024

Avis public de consultation publique écrite d'une durée de 15 jours : 18 avril 2024

Adoption du règlement : 21 mai 2024

Transmission à la CRE : 24 mai 2024

Entrée en vigueur : 31 octobre 2024 (automatiquement)

Avis public d'entrée en vigueur : 27 novembre 2024 (diffusé mais non requis)

QUE le règlement # 191-2024 est entré en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre dernier.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 27 novembre 2024.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 27 novembre 2024 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 27 novembre 2024.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____